

Demande de bourse de stage en milieu professionnel à l'étranger

A envoyer au S.A.I. pour le 10 janvier 2024 dernier délai

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU TRANSMISE HORS DÉLAI NE SERA PAS ETUDIÉE.

Veillez noter que :

Cette demande est valable pour l'ensemble des bourses de mobilité internationale gérées par le SAI. Les décisions d'attribution de bourses sont prises par le Conseil des relations internationales de l'UBS. Le bénéficiaire ne choisira pas directement sa bourse mais devra accepter l'offre faite par le Conseil des RI.

Selon les programmes la durée minimale d'éligibilité pour un financement est de 26 jours (JALI) ou 2 mois (autres dispositifs financiers).

Les stages facultatifs ne sont pas éligibles aux bourses de mobilité internationale.

Le dépôt d'une demande de bourse n'engage pas l'Université Bretagne Sud à accorder un financement au candidat.

NOM et Prénom :

Date de naissance : E.mail :

Adresse permanente complète :

Téléphone portable :

Filière :

Année : BUT2 BUT3 L2 L3 LP M1 M2 ENSIBS3 ENSIBS4 ENSIBS5

Étudiant boursier Étudiant non boursier Étudiant en situation de handicap

Stagiaire de la formation continue Étudiant en alternance

Durée du stage (en mois) : Nbre de jours :

Date de début : Date de fin :

Organisme d'accueil : Pays :

Type d'organisme : Publique Privée Association ONG

Administration française à l'étranger Autre

Gratification mensuelle de l'organisme :€

Autre(s) financement(s) :€

Avez-vous déjà effectué un stage à l'étranger ? OUI NON

Si oui, précisez si vous avez obtenu un financement (nom et année d'obtention) :

.....

Rappel : Le SAI ne gère que les programmes de bourses Erasmus+, JALI de la Région Bretagne, et AMI réservées aux étudiants boursiers, ***il est donc vivement conseillé d'adresser directement une demande d'aide financière aux organismes suivants :***

➡ Conseil Régional s'il est différent de la Bretagne, Conseil Départemental du lieu de résidence principale des parents, Communauté d'agglomération, Ville.

Attention certains financements ne sont pas cumulables.

Le programme JALI-IUT est géré directement par les IUT de Lorient et de Vannes.

**Budget prévisionnel total
(ne pas inclure les frais de nourriture)**

Dépenses		Recettes	
Voyage		Bourse sur critères sociaux (CROUS)	
Transport sur place		Fonds personnels	
Logement		Prêt bancaire	
Frais d'assurance : - santé - rapatriement - vaccins		Bourse d'une collectivité locale (mairie, département, région)	
Frais de visa		Bourse d'un autre organisme	
		Gratification de stage	
Total		Total	

Pièces à joindre :

- Copie de la convention de stage (le stage doit être obligatoire dans le cadre de la formation),

IMPORTANT : vous pouvez déposer une demande de bourse même si vous n'avez pas encore trouvé de stage

Dans tous les cas :

- Pour les boursiers sur critères sociaux : copie de la notification définitive de bourse CROUS 2023-2024,
- Pour les non boursiers sur critères sociaux : copie complète de l'avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus 2022 de vos parents (indiquant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts),
- Certificat de scolarité UBS 2023-2024,
- Lettre de demande d'aide financière,
- Budget prévisionnel (cf. modèle).

Date et signature de l'étudiant :	Avis de votre responsable de stage à l'UBS (<u>obligatoire</u>) :
	Nom, Prénom : Date et signature :

***Dossier à envoyer au S.A.I. par courrier postal
pour le 10 janvier 2024 dernier délai :***
*Université Bretagne Sud - Service des Affaires Internationales
4 rue Jean Zay - CS 7030 - 56321 LORIENT Cedex*

☞ Les demandes de bourse déposées au SAI après le 10 janvier 2024, et au plus tard le 12 avril 2024, seront étudiées à partir du mois de mai 2024, pour attribution de reliquats de bourses éventuels.

Les demandes reçues après le 12 avril 2024 ne seront pas traitées.